



Infos TP

janvier 2020

FNTP - 3 rue de Berri - 75008 Paris - 01 44 13 31 44 - www.fntp.fr

SOMMAIRE

MARCHÉS

TRACABILITÉ DES ÉVÈNEMENTS DE CHANTIER : outils pratiques pour aider les entreprises.

MARCHÉS PUBLICS ET CONCESSIONS : seuils applicables en 2020 (40 000, 214 000, 5 530 000 € HT).

LOCATION D'ENGINS AVEC OPÉRATEUR : il s'agit d'un contrat de louage de choses et non de la sous-traitance.

MARCHÉS PUBLICS : nouvelles aides à la trésorerie pour les PME (avances).

DÉLAIS DE PAIEMENT : intérêts moratoire applicables au 1^{er} semestre 2020.

TICPE : remboursement partiel pour le 2nd semestre 2019.

SOCIAL

SALAIRES ET CHARGES : SMIC au 1^{er} janvier 2020 : 10,15 €/h soit 1 539,42 €/mois.

Salaires minima hiérarchiques des Ouvriers et ETAM et IPD pour 2020 (contactez votre FRTP).

CDD ET INTERIM DANS LES TP : mesures d'assouplissement pour les TP.

INDEX DE L'ÉGALITÉ « FEMMES HOMMES » .

FORMATION

CONTRIBUTIONS « FORMATION » DES ENTREPRISES : calendrier de versement pour 2020.

PRISE EN CHARGE DES FORMATIONS : priorités et modalités retenues par l'OPCO et Constructys pour 2020.

PROMOTION – RECONVERSION PAR ALTERNANCE : mise en place du dispositif Pro-A.

TRACABILITÉ DES ÉVÈNEMENTS DE CHANTIER

Outils pratiques pour aider les entreprises.

Un marché de travaux se déroule rarement comme prévu et de nombreux aléas viennent en perturber le bon cheminement : incidents de chantier, conditions climatiques, fournisseurs, ordres de services, etc.). L'entreprise doit donc, en permanence, s'adapter à ces événements tout en préservant ses droits (délais, indemnisation, etc.).

Cela implique d'avoir pu et su conserver, tout au long du chantier, la preuve de ces faits et le bon respect des clauses du marché.

Pour aider les entreprises à remplir ce double objectif, la commission des marchés de la FNTP a inclus, dans son kit contractuel « Marchés de travaux », [une rubrique sur la traçabilité des événements de chantier](#).

Une vidéo permet de sensibiliser vos collaborateurs, chacun à son niveau, sur l'importance de bien matérialiser, dater et transmettre au service concerné les événements relatifs aux chantiers afin de permettre à l'entreprise de faire valoir ses droits éventuels.

MARCHÉS PUBLICS ET CONCESSION – SEUILS POUR 2020

- [Les marchés de moins de 40 000 € HT](#) (25 000 auparavant) peuvent être conclus sans publicité ni mise en concurrence, sous réserve du respect des principes généraux de la commande publique. Ils doivent être conclus par écrit s'ils sont supérieurs à 25 000 € HT ;
- Les marchés des collectivités locales de plus de 214 000 € HT (209 000 auparavant) sont soumis au contrôle de légalité du préfet ;
- [Les marchés de plus de 5 530 000 € HT](#) (5 548 000 auparavant) relèvent des procédures formalisées et sont soumis aux obligations européennes de publicité et de mise en concurrence.

LOCATION D'ENGINS AVEC OPÉRATEUR

C'est bien un contrat de louage de choses.

Pour répondre à certaines difficultés d'interprétation sur la location d'engins avec opérateur, depuis la réforme de la commande publique, le comité juridique de la FNTP a rédigé [une analyse](#) confirmant que la convention passée par un titulaire de marché de travaux avec une autre société pour la mise à disposition d'un matériel de construction avec le personnel apte à le faire fonctionner est un contrat de louage de choses.

Dès lors, les dispositions de la loi du 31/12/1975 sur la sous-traitance ne sont pas applicables à ce type de contrat, même si le marché principal est soumis au code de la commande publique.

MARCHÉS PUBLICS - AVANCES

Aide à la trésorerie des PME.

Dans le cadre des mesures d'accompagnement liées à la suppression du GNR, le [montant des avances versées aux PME](#) titulaires d'un marché ou en sous-traitance à paiement direct augmente de 5 % à 10 % du montant initial du marché pour les marchés des grandes collectivités territoriales et des grands établissements publics administratifs de l'Etat.

DÉLAI DE PAIEMENT

Intérêts moratoires applicables au 1^{er} semestre 2020.

Le [taux de l'intérêt légal](#) pour le 1^{er} semestre 2020 se contracte une nouvelle fois : 3,15 % (contre 3,26) si le créancier est un particulier mais reste à 0,87 % pour les créances des professionnels (Mise en ligne du 03/01/2020).

Le taux d'intérêt de la Banque Centrale Européenne reste quant à lui à son niveau historique de 0 % (depuis mars 2016).

Ces taux déterminent les Intérêts Moratoires applicables en cas de retard de paiement (marchés publics et privés) :

- Les délais de paiement sont de 30 jours pour l'État et les Collectivités Territoriales et 50 jours pour les Etablissements publics de santé et le taux des Intérêts Moratoires est égal à celui de la BCE + 8 points (soit 8 %), plus 40 € d'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement.
- Le délai de paiement est de 60 jours pour les entreprises publiques (SNCF, RATP, EDF, SA HLM, etc.). Le taux des Intérêts Moratoires est également égal au taux BCE + 8 points (soit 8 %) + 40 euros d'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement.
- Pour les marchés privés et dans les relations entre professionnels, le délai de paiement est de 30 jours. Les Intérêts Moratoires sont égaux au taux de la BCE + 10 points (soit 10 %) + 40 € d'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, sauf si le contrat a fixé d'autres limites encadrées par le code de commerce (délai de paiement maximum de 60 jours nets ou 45 jours fin de mois, 30 jours pour les prestations de transport routier et 45 jours nets pour les factures périodiques et Intérêts Moratoires minimum de 3 fois le TIL soit 2,61 % + 40 € d'indemnité forfaitaire.)

Attention aux clauses que vous signez en matière d'intérêts moratoires dans vos marchés et contrats privés : entre 3 fois le TIL (2,61 %) et le taux BCE + 10 points (10 %), il y a une marge qui doit faire réfléchir.

T I C P E / GAZOLE – REMBOURSEMENT PARTIEL

Taux régionaux maintenus au 2^{ème} semestre 2019.

Les entreprises utilisant des véhicules routiers de > 7,5 tonnes pour le transport de marchandises peuvent demander au Sndfr de Metz un remboursement partiel de la TICPE sur leurs consommations totales de gazoles (via le nouveau cerfa 16012).

La direction générale des douanes a reconduit pour le 2^{ème} semestre 2019, les taux applicables au 1^{er} semestre à savoir : 17,56 €/hl pour l'essentiel des régions sauf la Corse (16,21 €/hl) ; Ile de France (19,45 €/hl) et Auvergne - Rhône Alpes (17,29 €/hl).

Les entreprises s'approvisionnant dans au moins 3 régions peuvent utiliser le « taux forfaitaire pondéré » maintenu à 17,71 €/hl.

SOCIAL

SALAIRES ET CHARGES

SMIC au 1^{er} janvier 2020 : 10,15 € /h brut soit 1 539,42 €/mois.

A compter du 1^{er} janvier 2020, le [SMIC horaire brut](#) est porté à 10,15 € (contre 10,03 € au 1^{er} janvier 2019), ce qui donne un SMIC mensuel brut de 1 539,42 € (base 35 h x 52/12).

Cette augmentation de 1,2 % est purement technique, sans « coup de pouce » gouvernemental.

Il faut donc s'assurer, chaque mois, que le salaire horaire de vos salariés est au moins égal au SMIC en vigueur.

Salaires minima hiérarchiques des Ouvriers, ETAM et IPD pour 2020.

Les négociations régionales visant à fixer les salaires minima hiérarchiques des Ouvriers et des Etam ainsi que le montant des indemnités de petits déplacements pour 2020 arrivent bientôt à leur terme.

L'ensemble des montants devraient être [publiés sur le site de la FNTP](#) d'ici la fin du mois de janvier.

La grille nationale des minima Cadres pour 2020 a, quant à elle, été mise en ligne par la FNTP en décembre dernier.

Contactez [votre FRTF](#) ou consultez le site de la FNTP.

N'oubliez pas de vérifier que vous avez bien respecté l'obligation conventionnelle annuelle 2019 pour l'ensemble de vos salariés.

C D D ET INTÉRIM DANS LES TP

Assouplissement des règles.

Dans le cadre d'un accord national interprofessionnel de février 2018 relatif à l'assurance chômage, la FNTP avait engagé des négociations pour assouplir les règles relatives au renouvellement des CDD et des contrats de travail temporaire ainsi qu'au calcul du délai de carence. Cette négociation avait abouti à l'accord du 4 décembre 2018 qui est entré en vigueur le 6 novembre dernier.

Le site de la FNTP propose [une note de synthèse des dispositions applicables](#) aux entreprises de TP faisant appel à des CDD ou contrats de mission de plus et moins d'un mois : renouvellement des contrats, délais de carence à respecter et abondement du compte personnel de formation.

INDEX DE L'ÉGALITÉ « FEMMES HOMMES »

Obligation au 1^{er} mars 2020

A cette date, les entreprises de 50 à 250 salariés doivent avoir publié et transmis aux services du ministère du travail leurs indicateurs et le niveau de résultats obtenus.

Pour les aider dans leurs démarches, l'administration a mis en place un dispositif complet d'accompagnement : sessions de formation gratuites, module d'auto formation et simulateur en ligne, tableaux Excel, jeu de questions/réponses, hotline téléphonique, désignation de « référents égalité salariale » et d'« ambassadeurs de l'égalité professionnelle ».

De son côté, la FNTP a mis en ligne une série de [publications pratiques](#) permettant aux entreprises de TP de calculer concrètement leur Index et d'en comprendre le fonctionnement. Les références sont à trouver dans cet article.

FORMATION

CONTRIBUTIONS « FORMATION » DES ENTREPRISES

Calendrier de versement 2020.

Chaque année, les entreprises consacrent plusieurs contributions au développement de la formation professionnelle et de l'apprentissage : actions de formation des salariés, alternance, apprentissage, compte personnel, etc.

Pour vous aider à vous retrouver dans ce dédale de contributions, d'organismes collecteurs et de calendrier à respecter, la FNTP a mis en ligne un document sur [les principaux changements](#) intervenus récemment en matière de financement de la formation, notamment à la suite de la loi du 5 septembre 2018, applicables dès 2020.

PRISE EN CHARGE DES FORMATIONS

Priorités retenues pour 2020.

Le Conseil d'Administration de Constructys vient de définir les modalités de prise en charge des formations pour 2020 avec un triple objectif : tenir compte de l'évolution de la réglementation, simplifier au maximum les critères et prendre en compte la diminution des fonds mutualisés.

[Le bulletin](#) précise les priorités retenues selon la nature de la formation et la taille de l'entreprise.

PROMOTION – RECONVERSION PAR ALTERNANCE

Mise en place du [dispositif Pro-A](#).

Dans le fil de la loi du 5 septembre 2018, la FNTP avait ouvert une négociation pour développer la reconversion ou promotion par alternance dite « Pro-A ». Un accord a pu être conclu le 3 décembre 2019 pour définir la liste des certifications éligibles à la Pro-A, augmenter la durée des actions de formation et adapter leur financement.